



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.1/L.25
4 février 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens
et services, et des produits de base
Septième session
Genève, 3-6 février 2003

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE
DES BIENS ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE
SUR SA SEPTIÈME SESSION**

3-6 février 2003

Rapporteur: **M. I. Gospodinov (Bulgarie)**
Introduction et questions d'organisation

Orateurs:

Secrétaire général	Bénin (pour les PMA)
Thaïlande (pour le Groupe des 77 et la Chine)	Grèce (pour l'Union européenne)
Maroc (pour le Groupe africain)	États-Unis d'Amérique
Inde (pour le Groupe asiatique)	Bélarus
Venezuela (pour le Groupe latino-américain et caraïbe)	Suisse

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation. Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise au plus tard le **mardi 11 février 2003**, à la: Section d'édition de la CNUCED, Bureau E.8102, télécopieur: 907 0056, téléphone: 907 5654/1066.

I. DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général** a dit que l'expansion du commerce international laissait à désirer au cours des dernières années, même si elle avait été rapide sur le long terme. En 2003, la croissance du commerce dépendrait dans une large mesure de la vigueur de la reprise aux États-Unis. Il importait donc au plus haut point que les grandes négociations commerciales multilatérales lancées soient couronnées de succès. Le Secrétaire général était préoccupé par le fait que les accords commerciaux régionaux et bilatéraux créaient de nouvelles règles discriminatoires au lieu – ce qui était souvent l'objectif avoué – de combler les écarts ou de traiter des questions sur lesquelles les négociations multilatérales n'avançaient guère. Il ne croyait pas que ces accords servaient de tremplin à la libéralisation du commerce multilatéral. Le système commercial mondial reposait sur la non-discrimination, c'est-à-dire sur le principe de la nation la plus favorisée. La multiplication de traitements discriminatoires sous couvert de régimes préférentiels dans le cadre d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux, en particulier concernant les règles d'origine, créait des difficultés supplémentaires.
2. Le Secrétaire général a souligné l'importance de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base en tant que cadre privilégié qui permettait de tenir des consultations et de dégager un consensus sur trois aspects primordiaux de la relation entre commerce et développement, à savoir: a) les questions stratégiques et à long terme relatives au système commercial international (y compris les questions systémiques telles que le traitement spécial et différencié et l'interaction entre le système commercial multilatéral et les initiatives régionales, transrégionales, bilatérales et plurilatérales qui le concurrençaient et menaçaient de le reléguer au second rang; b) les questions en cours de négociation ou qui étaient susceptibles d'être négociées à l'OMC (accès aux marchés, règles, services, ADPIC, MIC, concurrence, environnement et règlement des différends); et c) les questions qui illustraient les obstacles réels que les pays en développement rencontraient pour mieux tirer parti du commerce international et accroître leur participation (questions liées à l'entrée, règles d'origine, OTC et SPS).
3. Les trois principaux thèmes examinés par la Commission – a) diversification des exportations, accès aux marchés et compétitivité; b) commerce, environnement et développement; et c) commerce des services et ses incidences sur le développement – avaient trait à tous ces aspects. La CNUCED avait un rôle important et sans pareil à jouer en vue

d'éclairer ces questions et d'autres questions connexes, de faciliter la formation de consensus, de transformer les mécanismes de consultation et de mettre l'accent sur le développement, rôle dont la communauté internationale devrait tenir compte. Le Secrétaire général a souligné qu'il attendrait l'issue des discussions et des négociations de l'après-Doha avant de savoir si le cycle en cours méritait bien l'appellation de «cycle du développement».

4. Pour examiner la diversification des exportations, l'accès aux marchés et la compétitivité, la CNUCED devait bien comprendre l'évolution des conditions du commerce des produits de base, qui dépendaient notamment du système commercial international, et les caractéristiques des chaînes internationales d'approvisionnement. Cela était indispensable afin d'identifier les domaines cruciaux où des mesures devaient être prises pour échapper au «piège de la pauvreté» décrit dans le dernier rapport sur les PMA de la CNUCED. Même si l'accès aux marchés était garanti, l'entrée ne pourrait se faire que si les exportateurs de pays en développement étaient en mesure d'améliorer leur compétitivité, de participer efficacement aux chaînes internationales d'approvisionnement et d'y accroître leur influence et leur pouvoir.

5. Les questions ayant trait à l'interaction entre le commerce, l'environnement et le développement revêtaient une importance croissante sur la scène internationale. Après la réunion de Doha, pour la première fois à l'OMC, des négociations sur le commerce et l'environnement avaient commencé. Les pays en développement étaient déterminés à exploiter les débouchés commerciaux qui s'offraient à leurs produits écologiques du fait de l'intérêt croissant des consommateurs pour la protection de l'environnement. Par ailleurs, comme l'avaient montré les réunions et les analyses récentes de la CNUCED, ils voulaient s'assurer que la multiplication des prescriptions environnementales et sanitaires sur ces marchés n'allait pas créer de nouveaux obstacles à l'entrée et à la pénétration. Il importait également de veiller à ce que le commerce intérieur et les politiques environnementales soient synergiques et intègrent les objectifs de développement.

6. L'analyse des services reposait sur deux aspects, à savoir: la contribution que le commerce des services et sa libéralisation progressive pouvaient apporter à la réalisation des objectifs de développement, et les moyens de promouvoir le développement des capacités de chaque pays en développement dans le secteur des services. Dans ce contexte, il était encore plus difficile d'identifier les conditions dans lesquelles les pays en développement pourraient accroître,

à leur profit, leur participation au commerce des services, à la fois comme importateurs et comme exportateurs. Les travaux de la CNUCED s'étaient inspirés des conclusions d'une série de réunions d'experts qui avaient étudié la relation entre commerce et développement dans les domaines de la santé, de l'environnement, du tourisme, du transport aérien, de la construction, de l'énergie et des services audiovisuels. L'assistance fournie aux pays en développement dans le cadre de leurs négociations commerciales multilatérales sur les services demeurait une priorité pour la CNUCED, dont la contribution dans ce domaine avait été reconnue comme historique.

7. Le programme d'assistance technique et de renforcement des capacités de la CNUCED avait été lancé en février 2002 dans le cadre des travaux de la Commission. Ce plan général, issu de nombreuses consultations avec les délégations, tenait compte des souhaits des pays en développement en matière d'assistance technique. Le secrétariat de la CNUCED y consacrait toutes les ressources dont il disposait. Le Secrétaire général a également remercié les pays donateurs – Belgique, Finlande, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse et Royaume-Uni – qui avaient expressément alloué des fonds aux activités d'assistance de l'après-Doha et au programme commercial de la CNUCED. Il a toutefois noté que les besoins des pays en développement se multipliaient et que pour répondre aux demandes croissantes d'assistance technique et de renforcement des capacités que seule la CNUCED était en mesure de satisfaire, il serait nécessaire d'augmenter les ressources.

8. Le Secrétaire général a noté que les préparatifs de la onzième session de la Conférence commençaient. Il espérait que les travaux de la Commission à la présente session et à la prochaine session contribueraient à forger une conception collective du commerce et du développement – dont la Commission s'inspirerait à son tour – qui serait juste et équitable, sensible à la satisfaction des besoins fondamentaux de la société et de l'humanité, qui tiendrait compte du niveau de développement et des capacités de chaque pays, qui serait stable et fondée sur des règles, démocratique et participative, libérale et ouverte et qui permettrait ainsi aux pays du monde entier d'exploiter leurs avantages comparatifs et concurrentiels respectifs.

9. Le représentant de la **Thaïlande**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77** et de la **Chine**, a reconnu le rôle irremplaçable que jouait la CNUCED au sein du système des Nations Unies dans le domaine du commerce et du développement, et a loué les travaux de recherche du secrétariat, ses activités d'assistance technique et la mise au point de bases de données sur

le commerce international, notamment sur l'intégration dans le système commercial mondial. Les travaux de la Commission revêtaient une importance particulière compte tenu des décisions récemment adoptées au Sommet pour le développement durable et des progrès modestes réalisés dans la prise en compte du développement dans le cadre du Programme de travail de Doha, de la vulnérabilité des marchés mondiaux, de l'existence de nouveaux obstacles à l'exportation des pays en développement, conjugués à la diminution de l'aide et de l'investissement étranger direct, ainsi que du cercle vicieux de la dette et de la pauvreté dans lequel les PMA sont notamment enfermés. Tout en reconnaissant les avantages retirés de la libéralisation, le Groupe des 77 et la Chine a souligné l'importance de suivre un calendrier de réforme et la nécessité d'examiner soigneusement la teneur des mesures de libéralisation afin de concevoir des programmes de réforme qui minimisent les coûts sociaux, ou produisent plus rapidement des effets positifs et mettent en place des programmes sociaux qui réduisent ou compensent l'impact négatif des réformes sur les pauvres. À ce propos, les questions à examiner au titre de la diversification des exportations, de l'accès aux marchés et de la compétitivité étaient importantes pour le Groupe des 77 et la Chine car promouvoir la diversification des exportations contribuerait à réduire la vulnérabilité économique des pays en développement tributaires des produits de base. L'objectif devrait être de renforcer le secteur des produits de base, afin d'en faire un facteur positif qui enclencherait le cercle vertueux du développement. L'accès aux marchés était une condition préalable à la diversification, même si la compétitivité et les capacités de production des pays en développement devaient être améliorées.

10. Le représentant du **Maroc**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, s'est félicité de la distinction que le secrétariat avait faite entre l'accès aux marchés et l'entrée dans son rapport sur le point 3 de l'ordre du jour et qui soulevait trois grandes questions. Premièrement, quel était le sens de l'accès aux marchés et de la compétitivité pour les pays africains tributaires des produits de base? Deuxièmement, la diversification des exportations était-elle possible pour ces pays? Dans l'affirmative, quelles étaient les mesures les plus appropriées à prendre? Troisièmement, quelle était la meilleure manière de réduire la dépendance à l'égard des produits de base au profit de produits à forte valeur ajoutée?

11. L'analyse réalisée dans le rapport du secrétariat coïncidait avec le lancement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le représentant reconnaissait que certaines politiques nationales pouvaient contribuer à accroître la compétitivité, notamment

celles consistant à: a) lever les obstacles commerciaux; b) moderniser les marchés financiers; c) renforcer l'infrastructure humaine et administrative; d) accroître la capacité des exportateurs d'analyser les marchés.

12. Les subventions agricoles versées dans de nombreux pays développés ont continué d'entraver les efforts que les pays en développement déployaient pour accroître leurs exportations. L'évolution constante des normes sanitaires et phytosanitaires dans les pays développés était un obstacle supplémentaire pour les exportateurs de pays en développement. Ces questions devraient être examinées dans le cadre de l'après-Doha.

13. Le représentant demandait instamment à la CNUCED de renforcer ses programmes d'assistance technique visant à améliorer la compétitivité des pays africains et à accroître leur capacité d'exporter des produits à forte valeur ajoutée. À ce propos, la CNUCED devrait s'efforcer de mettre en œuvre la résolution de l'Assemblée générale sur les produits de base dans le cadre de ses activités.

14. Concernant le point 4 de l'ordre du jour intitulé «Le commerce des services et ses incidences sur le développement», le représentant a noté que plusieurs secteurs – transports, services financiers, tourisme, construction et services professionnels – revêtaient une grande importance pour les pays africains. Dans le secteur des transports, les coûts demeuraient très élevés et les services de transport multimodal devraient être examinés lors de futures négociations. S'agissant des services professionnels, les restrictions, liées à la nationalité, du mouvement des personnes physiques devraient être levées.

15. La question des besoins des pays africains en matière d'assistance technique appelait un certain nombre d'observations. Premièrement, il fallait renforcer les capacités dans le secteur des services, en particulier pour permettre aux pays africains de tirer parti de la flexibilité de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Deuxièmement, les modalités de négociation devraient tenir compte de la situation particulière de l'Afrique. Troisièmement, le traitement spécial et différencié devrait être renforcé, conformément au paragraphe 44 de la Déclaration de Doha, lors de la révision de l'AGCS. Quatrièmement, les mécanismes d'examen de la politique commerciale à l'OMC devraient servir à évaluer les besoins des pays africains.

Cinquièmement, le programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS) devrait être renforcé.

16. Au titre du point 5 (commerce, environnement et développement), le Groupe africain a loué les travaux d'analyse que la CNUCED réalisait en vue d'aider les pays africains à intégrer la protection de l'environnement dans leurs stratégies de développement. Il s'est félicité de la création de l'Équipe spéciale CNUCED/FAO/IFOAM sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique.

17. En conclusion, le représentant a recommandé que la CNUCED renforce ses activités d'assistance technique dans les domaines examinés à la présente session et a demandé instamment aux donateurs d'allouer à la CNUCED les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme d'assistance technique de l'après-Doha.

18. Le représentant de l'**Inde**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique**, a souligné l'importance du commerce en tant que vecteur de développement économique, humain et social pour les pays asiatiques car l'avenir de l'Asie dépendait de l'accélération de la croissance économique et du développement. Le système commercial multilatéral devait être conçu de manière à jouer un rôle prépondérant dans la promotion du développement économique et dans l'atténuation de la pauvreté. Les débats de la Commission étaient particulièrement opportuns compte tenu des perspectives économiques mondiales et de la lenteur des progrès réalisés dans le cadre du programme de travail de Doha de l'OMC sur des questions intéressant particulièrement les pays en développement, notamment celles relatives à la mise en œuvre, au traitement spécial et différencié, à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et à la santé publique. Les pays asiatiques avaient assez bien réussi à accroître leurs exportations de biens et de services, mais rencontraient encore divers obstacles à la diversification de leurs exportations de produits de base, à l'expansion de leurs exportations de services et au respect des prescriptions environnementales sur les marchés extérieurs.

19. Les principales entraves à la diversification des produits de base des pays en développement étaient notamment les obstacles à l'accès aux marchés et à l'entrée tels que les subventions agricoles versées dans les grands pays développés, les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, les normes sanitaires (SPS) et techniques (OTC), ainsi que les

contraintes pesant sur l'offre, entre autres, le manque d'efficacité et de compétitivité et la faible valeur ajoutée de leurs produits dans les chaînes mondiales de valeur.

20. Concernant le commerce des services, malgré l'ouverture de leur marché intérieur, les prestataires de services asiatiques ne bénéficiaient pas des mêmes possibilités d'accès aux marchés des pays développés. Les pays asiatiques se heurtaient aussi à des obstacles importants à la mise en place des conditions préalables à la libéralisation: contraintes pesant sur l'offre, accès insuffisant aux nouvelles technologies et au financement, prescriptions de la politique publique, etc. Les incidences de la libéralisation sur les objectifs de la politique publique, notamment sur l'accès aux services essentiels, suscitaient une préoccupation particulière. Le représentant a souligné la nécessité de lever les obstacles tels que l'examen des besoins économiques, les prescriptions relatives aux visas et à l'entrée et la non-reconnaissance des qualifications professionnelles, qui entravaient les exportations de services à forte intensité de main-d'œuvre des pays asiatiques (Mode 4). Les négociations sur l'AGCS devraient donc corriger le déséquilibre qui existe au niveau des engagements pris au titre des différents modes de fourniture, en vue de réaliser les objectifs de l'article IV de l'AGCS. L'évaluation du commerce des services que la CNUCED avait présentée au Conseil des services de l'OMC et ses activités sectorielles avaient été particulièrement utiles.

21. Concernant les prescriptions environnementales, le représentant a souligné la nécessité de veiller à ce que ces prescriptions ne créent pas des obstacles évitables au commerce et ne soient pas utilisées à des fins protectionnistes. Les réglementations publiques, les normes sectorielles et les directives établies par le secteur privé, ainsi que les conditions fixées par les acheteurs se multipliaient, en particulier dans les secteurs intéressant les pays asiatiques tels que les produits alimentaires et sanitaires, les textiles et l'électronique. Ces pays s'efforçaient de participer aux travaux de normalisation afin que les normes établies tiennent compte de leur situation sur le plan de l'environnement et du développement. Le Groupe asiatique se félicitait de la suggestion de la réunion d'experts de créer un mécanisme consultatif sur les prescriptions environnementales et le commerce international.

22. Le représentant a noté qu'à sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale des Nations Unies avait réaffirmé le rôle de la CNUCED en tant qu'organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement. Les travaux d'analyse et les

activités d'assistance technique réalisés dans des domaines tels que la participation effective au système commercial multilatéral, les négociations commerciales, le commerce des services, l'adhésion à l'OMC, les accords commerciaux régionaux, les produits de base, et l'interaction entre commerce, environnement et développement avaient joué un rôle important. La CNUCED devrait renforcer les activités consacrées à la mise en œuvre du plan d'assistance technique de l'après-Doha élaboré par le Secrétaire général. À ce propos, les donateurs étaient invités à accroître leur appui financier. Concernant la diversification des produits de base, les questions suivantes devraient être analysées: issue possible des négociations à l'OMC; politiques relatives aux chaînes d'approvisionnement de produits de base et à la répartition de la valeur ajoutée; rôle de la diversification des produits de base dans la production et dans l'exportation et dans l'atténuation de la pauvreté; possibilités de renforcer les liens pour accroître les avantages retirés par les groupes défavorisés. Des ressources extrabudgétaires supplémentaires devraient aussi être fournies à la CNUCED pour mettre en œuvre la résolution de l'Assemblée générale sur les produits de base, et les recommandations pertinentes qui en découlent devraient être intégrées dans les activités de la CNUCED. Dans le domaine du commerce des services, une assistance devrait être fournie à l'analyse des politiques et aux négociations commerciales, notamment à la formulation de demandes et de propositions dans le cadre du programme de travail de Doha. Il faudrait aussi poursuivre les travaux sur les mesures concernant le commerce des services (MAST) et mettre au point des indicateurs adaptés pour mesurer les flux commerciaux de services. Les questions suivantes devraient être analysées: moyens de faciliter les exportations de services à forte intensité de main-d'œuvre par le biais de nouveaux engagements au titre du Mode 4; évaluation du commerce des services; recensement des obstacles à l'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement; débouchés commerciaux via la fourniture transfrontières et le commerce électronique; cadre réglementaire du commerce des services; et accès aux réseaux d'information et aux circuits de distribution. Dans le domaine du commerce et de l'environnement, l'évolution des prescriptions environnementales et ses incidences sur le commerce et le développement devraient être analysées. Il serait aussi nécessaire d'examiner la possibilité de créer un mécanisme consultatif sur les prescriptions environnementales et le commerce international.

23. La représentante du **Venezuela**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes étaient titulaires de leurs

exportations de produits de base. Toutefois, ni ces exportations, ni la compétitivité des pays n'avaient augmenté ces dernières années. Les exportations d'articles manufacturés avaient également marqué le pas, puisque quelques pays seulement de la région s'étaient hissés au rang d'exportateurs dynamiques et avaient réussi à s'assurer des débouchés pour leurs produits. Cette tendance conduisait à une aggravation de la pauvreté dans la région. La représentante a donc souligné l'importance pour l'Amérique latine et les Caraïbes d'une production pour l'exportation de produits à valeur ajoutée et, dans le même temps, la nécessité d'améliorer l'accès aux marchés pour ces produits, en particuliers les produits agricoles transformés. La progressivité des droits de douane et les subventions compromettaient gravement les possibilités d'exportation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et les négociations en cours à l'OMC devaient donc viser à les réduire. Il était important d'insister sur l'appui à apporter aux petits producteurs afin d'empêcher qu'ils ne soient marginalisés, en particulier du fait qu'ils représentaient une forte proportion de la population et produisaient essentiellement pour le marché intérieur. Le soutien de ces producteurs en Amérique latine et dans les Caraïbes ne faussait pas le commerce international et garantissait la sécurité alimentaire. Deux objectifs cruciaux devaient être poursuivis par la CNUCED dans ses travaux d'analyse et d'appui: l'élargissement de l'accès aux marchés pour les produits des pays en développement, et un meilleur accès des producteurs de ces pays aux connaissances, aux capitaux et aux compétences de gestion, ce qui améliorerait leur compétitivité.

24. La représentante a souligné que les services avaient joué un rôle extrêmement positif dans le développement de la région, leur part dans le produit national brut étant passée de 58 % à 62 % au cours de la dernière décennie. Les fournisseurs de services étaient généralement concentrés dans des secteurs traditionnels tels que les services de détail, les services de transport et, surtout, le tourisme. Les pays latino-américains et caraïbes étaient traditionnellement importateurs de services, ce qui obérait leur balance des paiements. Le manque de statistiques rendait toutefois difficile toute évaluation de la structure et de l'évolution du secteur des services dans la région et empêchait d'élaborer des stratégies d'appui aux secteurs les plus dynamiques. Il serait très utile de pouvoir évaluer la contribution réelle du secteur des services à la croissance de la région. Dans le cadre des négociations multilatérales en cours sur les services, la libéralisation de la fourniture de services dans le cas du mode 4 était d'une importance primordiale, et la CNUCED devait accorder la priorité à l'analyse de la question et faire des

suggestions sur les modalités d'une libéralisation effective de ce mode de livraison. Les pays latino-américains et caraïbes ayant tiré un grand parti des activités de coopération technique de la CNUCED dans le domaine des services, il conviendrait que la Commission donne au secrétariat un mandat précis et des ressources suffisantes pour la poursuite de son travail utile. La représentante a particulièrement remercié le Gouvernement britannique de son généreux appui aux activités de coopération technique de la CNUCED. Il fallait espérer que d'autres donateurs s'associeraient à cet effort. Plusieurs pays de la région avaient unilatéralement libéralisé leurs marchés des services, en particulier dans des secteurs clefs tels que les télécommunications, les services financiers et les services essentiels. Les résultats étaient mitigés et pour la plupart des pays, la mise en place de nouvelles institutions et de nouvelles réglementations n'avait pas été sans poser de très nombreuses difficultés. Il serait donc utile que la CNUCED analyse l'impact de la libéralisation des services sur la compétitivité des pays, ce qui serait le principal thème de la onzième session de la Conférence, ainsi que sur les conditions de vie des populations, et détermine les conditions à remplir pour que les pays de la région bénéficient du processus de libéralisation des services. Autre thème qu'il pourrait être utile que la CNUCED analyse, les relations entre multilatéralisme, régionalisme et développement. En conclusion, la représentante a souligné le rôle crucial que la CNUCED avait joué dans le débat sur le traitement spécial et différencié, et elle a recommandé que ces travaux soient poursuivis et que le secrétariat informe les délégations des progrès réalisés.

25. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, des **pays en développement sans littoral** et des **petits États insulaires en développement**, a dit que la diversification des exportations, l'accès aux marchés et la compétitivité, ainsi que le commerce des services et ses incidences sur le développement, de même que les liens entre commerce, environnement et développement, étaient autant de domaines auxquels il fallait accorder davantage d'attention.

26. Concernant le point 3 de l'ordre du jour, il a dit que la production de produits de base était prédominante dans le groupe de pays qu'il représentait. Les produits de base constituaient 70,1 % des exportations totales des PMA; pour certains pays, on arrivait à un chiffre de 98 %. Il fallait également noter que de l'ensemble des produits de base produits par ces pays, 7,8 % seulement étaient transformés en exportations à valeur ajoutée. La forte diminution des prix des produits de base au cours des 30 dernières années avait provoqué dans les pays les moins

avancés de graves déficits de la balance des paiements. Les distorsions dues aux subventions versées dans certains pays développés aux producteurs de denrées agricoles, conjointement avec les crêtes tarifaires, la progressivité des droits et les obstacles techniques au commerce, n'avaient fait qu'aggraver la difficile situation des PMA. Au niveau international, les PMA demandaient qu'une solution soit apportée à ces graves problèmes dans des conditions permettant de tenir compte de leur situation particulière. Au niveau national, ils demandaient instamment au secrétariat de la CNUCED et à la communauté internationale de leur fournir une assistance technique en matière de savoir-faire et de renforcement des capacités institutionnelles afin de les aider à développer leurs capacités de production de produits à valeur ajoutée et à accroître le volume de leurs exportations.

27. Le secteur des services, qui faisait l'objet du point 4 de l'ordre du jour, était important pour les pays en développement. La faiblesse de plusieurs sous-ensembles de ce secteur dans ces pays et dans les PMA impliquait la nécessité de prendre des mesures pour améliorer les choses. Le groupe des PMA espérait qu'une assistance technique dans le contexte de l'Accord général sur le commerce des services leur serait fournie pour les aider à définir leurs besoins et à formuler des offres et des demandes conformément à la Déclaration de Doha.

28. En conclusion, le représentant a dit que le groupe des PMA estimait que les normes environnementales, qui seraient examinées au titre du point 5 de l'ordre du jour, devraient être formulées en tenant dûment compte de la situation spécifique des PMA et dans le souci de permettre à ces pays de s'y adapter à un rythme approprié, y compris s'agissant de questions telles que les mesures d'aide aux petites et moyennes entreprises, l'écoétiquetage, la notification de normes facultatives, et l'accès aux marchés des produits écologiques.

29. Le représentant de la **Grèce**, parlant au nom de l'**Union européenne** et des pays candidats, a dit que l'ordre du jour de la Commission était chargé: diversification des exportations, accès aux marchés et compétitivité, commerce des services, environnement. Comme il avait été souligné dans la documentation, la Commission devait examiner les liens et les interactions entre ces divers concepts, du point de vue des pays en développement, en termes d'enjeux et d'opportunités dans le contexte des négociations commerciales multilatérales et de la libéralisation progressive du commerce.

30. La CNUCED pouvait utilement contribuer à clarifier les questions et les problèmes dans une optique de développement et à promouvoir un consensus. La Commission devrait se concentrer, de façon constructive et pragmatique, sur les conditions nécessaires au niveau national pour que les pays en développement optimisent leurs perspectives de développement au moyen du commerce, et sur la façon dont leurs préoccupations devraient être prises en compte, au niveau multilatéral et par la communauté internationale de développement.

31. Les négociations commerciales multilatérales relevant du programme de Doha, ainsi que certaines initiatives bilatérales et régionales, et l'appui à l'intégration régionale entre pays en développement étaient le moyen d'élargir et d'améliorer l'accès aux marchés, en particulier pour les secteurs de produits et de services dans lesquels les pays en développement possédaient un avantage comparatif.

32. Dans le domaine des services, les efforts devaient se poursuivre pour aider les pays en développement à accroître leur participation par le biais d'engagements spécifiques négociés et leur fournir l'assistance technique nécessaire pour évaluer les propositions de négociation et déterminer l'ampleur et l'impact de nouvelles mesures de libéralisation. L'Union européenne continuerait d'apporter son appui en la matière.

33. L'élargissement de l'accès aux marchés à lui seul et un surcroît d'assistance n'entraîneraient pas automatiquement une expansion du commerce. Il fallait rendre l'accès aux marchés plus effectif afin d'aider les exportateurs à se conformer aux réglementations applicables et à tirer parti des concessions en matière d'accès. Diverses contraintes pesant sur l'offre faisaient souvent obstacles à l'expansion du commerce. Outre le manque d'investissements dans la création de capacités de production, d'importants facteurs pesant sur l'offre pouvaient être des politiques macroéconomiques et fiscales inappropriées, une réglementation insuffisante et mal appliquée, la dépendance à l'égard d'un faible éventail d'exportations à faible valeur ajoutée, des coûts de transport élevés, des services publics de distribution peu fiables, des télécommunications médiocres et des services financiers inefficaces.

34. L'élimination de ces contraintes exigeaient la participation active d'organismes de normalisation, d'offices d'enregistrement, d'installations de stockage, etc. Les services fournis aux entreprises en matière de paiements, d'assurances et de transports devaient également être

améliorés. Tout cela nécessitait de considérables ressources et un gros travail de planification, et donc une assistance extérieure additionnelle de la part des pays développés, outre un élargissement des possibilités d'accès aux marchés. L'ouverture aux investissements étrangers et la mise en place d'un environnement favorable à l'investissement dans les pays en développement pouvaient dynamiser l'investissement en provenance des pays développés et contribuer ainsi à une expansion des capacités d'exportation des pays en développement.

35. Conformément aux résultats du Sommet mondial pour le développement durable et aux objectifs de développement de la Déclaration du millénaire, l'Union européenne continuerait de financer les efforts de développement et d'aider au renforcement des capacités des pays vulnérables, pour qu'ils puissent tirer parti des débouchés commerciaux, notamment dans les secteurs où il existait un potentiel de gains pour tous, tels que les produits écologiques et les produits biologiques.

36. Pour ce qui était de la dépendance à l'égard des produits de base, l'Union européenne était déterminée à renforcer les capacités de diversification, en fournissant notamment une assistance financière et technique et en s'associant aux efforts internationaux visant à atténuer les conséquences de l'instabilité des prix des produits de base et de la diminution des termes de l'échange.

37. Le représentant des **États-Unis d'Amérique**, après avoir évoqué les efforts déployés en commun par toutes les nations en faveur du développement économique, et les liens qui les unissaient dans cette entreprise, a souligné la responsabilité qu'avaient les gouvernements de créer des conditions permettant au secteur privé de mener une action efficace porteuse de meilleures perspectives économiques partout dans le monde.

38. L'activité des individus et des entreprises privées constituait le moteur de la croissance et du développement, lesquels créaient les richesses et l'emploi indispensables pour éliminer la pauvreté dans le monde. Si les gouvernements jouaient un rôle important dans la mise en place des conditions qui stimulaient l'initiative des individus et des entreprises, l'expérience des États-Unis montrait qu'une intervention légère des pouvoirs publics sur les marchés contribuait pour beaucoup à encourager le développement économique.

39. Reconnaissant toute l'importance de l'aide que la communauté internationale apportait aux pays en développement pour l'amélioration de leurs perspectives de développement, les États-Unis soulignaient le rôle collectif primordial des nations en matière d'amélioration de l'accès à leurs marchés. L'élargissement de l'accès aux marchés pouvait aider les pays en développement à accroître leur part du commerce mondial, et à cette fin, les États-Unis avaient déposé des offres à l'OMC concernant de nouvelles mesures de libéralisation du commerce des produits agricoles et des produits industriels non agricoles. Ils souhaitaient collaborer avec d'autres gouvernements pour élargir les débouchés commerciaux de tous les pays.

40. Le représentant a évoqué le rôle fondamental que les accords commerciaux régionaux pouvaient jouer dans l'élargissement de l'accès aux marchés et la réduction de la pauvreté, en faisant observer que ces accords avaient contribué dans de nombreux cas à une augmentation sensible des exportations des pays en développement vers les États-Unis. Les progrès accomplis à l'OMC pour renforcer le commerce avaient été moins rapides et moins notables que les États-Unis ne l'avaient escompté, et ils continueraient donc de mettre en œuvre d'autres moyens et initiatives.

41. Les États-Unis considéraient avec une grande satisfaction le déroulement et les résultats des réunions d'experts de la CNUCED. Ils appréciaient tout particulièrement la richesse des débats et les références aux expériences nationales positives. Toutefois, ils auraient souhaité voir davantage de références, dans la documentation de la CNUCED, à ces exemples de réussite nationale, de meilleures pratiques et de modèles de développement, et ils encourageaient la CNUCED à poursuivre dans la voie qu'elle avait adoptée, s'agissant en particulier de ses travaux sur la diversification.

42. Le représentant du **Bélarus** a dit que des exportations de produits de base diversifiées étaient un préalable à un développement durable. La question était de savoir comment parvenir au niveau souhaitable de diversification. La CNUCED devrait formuler des mécanismes permettant aux pays en développement et aux pays en transition de diversifier leurs exportations et d'accroître ainsi leur compétitivité. Ces mécanismes devraient faire partie intégrante de l'actuel cycle de négociations à l'OMC. Dans ce contexte, une attention particulière devrait être accordée à la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale intitulée: «Développement durable et coopération économique internationale: intégration des pays en transition dans

l'économie mondiale», qui soulignait l'importance d'une assistance sur les questions d'orientation ainsi que d'une assistance technique pour la promotion de l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale. Une attention spéciale devrait également être accordée aux intérêts des pays en développement et des pays en transition concernant leur adhésion à l'OMC, les moyens d'attirer des investissements étrangers et le processus de mondialisation en général.

43. Concernant l'adhésion à l'OMC, le représentant a souligné qu'elle ne donnait pas aux produits des pays en développement et des pays en transition un accès automatique et sans restriction aux marchés des pays développés. En outre, on notait une tendance manifeste des membres de l'OMC, notamment des pays développés, à demander aux pays candidats d'assumer des obligations allant au-delà des obligations et engagements normalement exigés à l'OMC, ce qui n'était ni juste ni justifié.

44. En conclusion, le représentant a déclaré que le Bélarus souhaitait vivement que la CNUCED poursuive ses activités d'appui analytique et technique dans le domaine de la politique commerciale.

45. À propos du point 3 de l'ordre du jour, le représentant de la **Suisse** a instamment invité le secrétariat de la CNUCED à continuer d'utiliser ses compétences d'analyse dans les domaines de la diversification, de la compétitivité et de l'accès aux marchés. Le succès en matière de diversification dépendait des conditions d'accès aux marchés et de la compétitivité. Si les pays exportateurs n'étaient pas compétitifs, ils ne pouvaient profiter de l'accès aux marchés, et sans accès aux marchés, il était impossible d'exploiter les avantages conférés par la compétitivité. Concernant l'assistance technique de la CNUCED, il était important d'en exploiter les avantages comparatifs par rapport à d'autres organisations internationales telles que le Centre du commerce international CNUCED/OMC et la Banque mondiale.

46. À propos du point 4 de l'ordre du jour, le représentant a noté avec satisfaction que les obstacles et les difficultés extérieurs et intérieurs auxquels étaient confrontés les pays en développement avaient été mis en lumière, y compris les activités que ces pays pouvaient eux-mêmes entreprendre pour bénéficier de la libéralisation progressive du commerce des services. Il a déclaré soutenir sans réserve l'invitation faite aux pays en développement,

et la nécessité pour ces pays, de prendre des initiatives dans les négociations multilatérales sur les services.

47. Le représentant s'est félicité de la décision prise par la Commission d'inscrire à son ordre du jour un point sur les liens entre commerce, environnement et développement, les questions d'environnement jouant un rôle de plus en plus important dans le commerce international, notamment pour ce qui était de l'accès aux marchés et de la compétitivité des produits des pays en développement. La Suisse accordait une attention particulière à la promotion des capacités des petites et moyennes entreprises et des institutions compétentes des pays en développement de se conformer aux prescriptions environnementales. Elle soutenait vigoureusement l'objectif d'une libéralisation plus poussée des droits de douane et des mesures non tarifaires sur les biens et services environnementaux, tout en notant qu'il était difficile de déterminer quels produits et services devraient relever de cette catégorie.

48. Concernant l'Initiative en matière de diplomatie de la science et de la technologie, le représentant a invité la CNUCED à coopérer avec des institutions spécialisées dans la formation de responsables commerciaux de pays en développement, telles que l'Agence suisse pour le commerce international, l'information et la coopération.

49. Il a souligné que la CNUCED devait jouer un rôle actif dans le programme de travail de l'OMC adopté à Doha et a noté avec plaisir qu'une étroite coopération avec le secrétariat de l'OMC avait été instaurée. Une importance spéciale devait être accordée à la promotion et à l'exécution de projets d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine du commerce, de l'environnement et du développement.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

50. La septième session de la Commission des biens et services, et des produits de base a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 3 au 6 février 2003; au cours de la session, la Commission a tenu ... séances plénières et ... séances informelles. La session a été ouverte le 3 février 2003 par M. Anel Enrique Béliz, Vice-Président de la Commission à sa sixième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

51. À sa séance plénière, le 3 février 2003, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président: M. Toufiq Ali (Bangladesh)

Vice-Présidents: M. Papa Diop (Sénégal)

M. Mahdi Fakheri (République islamique d'Iran)

M. Douglas Griffiths (États-Unis)

M. Stefano Lazzarotto (Suisse)

M. Bernard Weston (Trinité-et-Tobago)

Rapporteur: M. I. Gospodinov (Bulgarie)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

52. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/51; l'ordre du jour de la septième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Diversification des exportations, accès aux marchés et compétitivité.
4. Le commerce des services et ses incidences sur le développement.
5. Commerce, environnement et développement.
6. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha.
7. Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission

(Point 7 de l'ordre du jour)

E. Adoption du rapport de la Commission

(Point 9 de l'ordre du jour)
